

MODALITÉS ADDITIONNELLES

Description des produits: Le Programme de publicité Dealer.com est un Produit Cox qui permet au Client d'atteindre les consommateurs par le biais de divers canaux grâce à des campagnes publicitaires intégrées utilisant des capacités avancées de ciblage des données.

Modalités additionnelles:

1. Definitions.

- (a) **“Budget de campagne”** correspond au budget mensuel du Programme de publicité défini par le Client.
- (b) **“Numéros”** désigne, collectivement, certains numéros de téléphone de suivi téléphonique, ainsi que d'autres services relatifs à ces numéros.
- (c) **“Message d'appel enregistré”** désigne une notification informant les appelants que chaque appel pourrait être enregistré et écouté, et ce message sera automatiquement diffusé à toute personne appelant un Numéro avant que la communication téléphonique ne soit établie avec le Client, si celui-ci a choisi de se prévaloir de l'option d'enregistrement des appels dans le cadre des Numéros.
- (d) **“Allocation d'utilisation”** désigne le nombre total de minutes par mois civil qui sont incluses dans le Programme de publicité.

2. Responsabilités et autorisations du Client. Le Client convient et comprend que le Programme de publicité peut notamment inclure la création et l'affichage de publicité et de texte sur Internet et sur d'autres canaux par Dealer.com au nom du Client. Le Client est exclusivement responsable : (1) de l'allocation et de la gestion des campagnes et de leurs budgets (créatif ou cibles), qu'elles soient générées par ou pour le Client; et (2) du contenu des sites web, des services et des pages d'entrée vers lesquels les services créatifs lient les produits et services annoncés ou qu'ils invitent les visiteurs à consulter. Le Client comprend et convient que des publicités peuvent être placées dans tout contenu, réseau de contenu ou propriété de Dealer.com ou fournis par une Tierce partie, et que le Client doit fournir à Dealer.com tout Droit d'accès administratif donnant accès au(x) compte(s) du Client relativement à ces contenus, réseaux ou propriétés. Le Client autorise et consent à tous ces placements. Dealer.com ou les Tierces parties concernées peuvent rejeter ou supprimer toute annonce ou cible pour quelque motif que ce soit ou sans raison.

3. Suivi des appels téléphoniques. Le Client reconnaît qu'il peut recevoir les droits d'utilisation et d'accès à certains Numéros en lien avec son Adhésion au Programme publicitaire. Le Client reconnaît et comprend que lorsqu'il prévaut de l'option d'enregistrement d'appel dans le cadre des Numéros, le Message d'appel enregistré est diffusé. Le Client reconnaît que les Lois peuvent exiger que le Client donne un avis ou qu'il reçoive le consentement exprès et la permission par écrit ou de toute autre manière, de tous ses Représentants (notamment tous ses employés) ou d'autres personnes qui reçoivent les appels téléphoniques enregistrés par les Numéros. Le Client atteste et garantit qu'il fournira ou obtiendra tous les avis, consentements et autorisations relatifs aux Numéros, comme prescrit par la Loi, et qu'il utilisera le Numéro en se conformant entièrement à toutes les Lois. Dealer.com ou son représentant peuvent contrôler et évaluer les appels téléphoniques numérisés à la demande du Client à des fins d'assurance de la

qualité interne, de maintenance et de dépannage. Dealer.com ou son Tiers concédant de licence, selon le cas, est propriétaire de tous les Numéros alloués au client, à l'exception des Numéros appartenant initialement au client et "transférés" sur Dealer.com ou à son Tiers concédant de licence. Dealer.com peut facturer au Client toute utilisation encourue au cours d'un mois en sus de l'Allocation d'utilisation au tarif à la minute alors en vigueur, qui est actuellement de dix cents (0,10 \$) par minute. L'Allocation d'utilisation non utilisée n'est pas reportée d'un mois civil à l'autre. L'Allocation d'utilisation s'applique à tous les Produits Cox auxquels le Client a souscrit une adhésion avec Numéros dans un Emplacement autorisé du Client, mais elle ne peut être mise en commun par le Client dans plus d'un Emplacement autorisé du Client. Si le Programme de publicité est activé pour un mois de service partiel, l'Allocation d'utilisation est calculée au prorata du nombre de jours du mois au cours duquel le Programme de publicité est actif.

4. Licences du Client. Pour pouvoir recueillir certains renseignements sur les stocks, Dealer.com pourrait être tenu de fournir ou de téléverser des renseignements relatifs aux stocks du Client (fichiers de données, textes écrits, logiciels, fichiers audio ou autres sons, vidéos ou autres images) soit par l'entremise d'un Représentant du Client ou soit en demandant que Dealer.com ou l'un de ses représentants télécharge ou enregistre autrement les renseignements concernant les stocks du Client. Dealer.com n'est pas responsable des erreurs (notamment les données, les prix, les photos et autres erreurs ou omissions) qui peuvent survenir à la suite de ces extractions et affichages de stocks. Le Client est conscient que, pour utiliser et accéder au Programme de publicité, il peut être tenu de remplir des formulaires ou de fournir d'autres renseignements à son propos (notamment des Renseignements sur les Consommateurs, les stocks, les ventes et services, la facturation et les coordonnées de ses propres clients). Le Client accorde ainsi à Dealer.com le droit d'utiliser comme requis les renseignements afin que Dealer.com puisse fournir au Client le Programme de publicité, ainsi que pour fournir les renseignements relatifs à l'utilisation du Programme de publicité à tout constructeur dont il détient une concession. Dealer.com se réserve le droit, mais sans obligation, de présélectionner, réviser, signaler, filtrer, modifier, refuser ou supprimer du Programme publicitaire toute information fournie par le Client, à sa seule discrétion.

5. Travaux supplémentaires. Tout effort de développement propre au Client par Dealer.com en rapport avec le Programme de publicité est inclus aux présentes Modalités additionnelles relatives, lesquels efforts de développement peuvent, à la seule discrétion de Dealer.com, être décrits dans un ou plusieurs énoncés des travaux. Chaque énoncé de travail est exécuté séparément et est ensuite incorporé par référence à ces Modalités additionnelles. L'Entente-cadre sur les modalités d'adhésion et les présentes Modalités additionnelles régissent toutes conditions contradictoires dans tout énoncé des travaux. Tout travail personnalisé effectué pour le Client, qu'il soit ou non décrit dans un énoncé de travail officiel, doit être fourni au taux de facturation courant de Dealer.com pour ce travail, à moins que les parties en conviennent autrement par écrit.

6. Modalités relatives à des Tierces parties. L'utilisation du Programme de publicité par le Client est assujettie à certaines modalités de Tierces parties, notamment les lignes directrices éditoriales, les politiques de confidentialité et les directives relatives aux marques de commerce et aux spécifications publicitaires requises par tout moteur de recherche ou site web Tiers pour annoncer sur leurs réseaux, lesquelles peuvent être modifiées à tout moment par ces Tierces parties. Dealer.com met à la disposition du Client, sur demande, les modalités de ces Tierces parties.

7. Décisions budgétaires et paiement des frais. Dans le cadre du Programme de publicité, le Client reconnaît que Dealer.com peut réattribuer le Budget de campagne entre les fournisseurs de publicité ou les canaux. Le Client est facturé sur la base de la livraison réelle, sans dépasser



le budget mensuel convenu pour la Campagne plus 10%, sous réserve des présentes Modalités additionnelles. Le Client convient qu'il est responsable de tous les frais et de toutes les charges de maintenance et autres frais connexes que Dealer.com peut percevoir dans le cadre du Programme publicitaire (lesquels frais peuvent être inclus dans le Budget de la campagne). Dealer.com facture le Client et le Client doit payer pour les services, au cours du mois suivant la période pendant laquelle les services ont été fournis. Les charges sont uniquement basées sur les mesures de Dealer.com pour le Programme publicitaire applicable, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par écrit. Le Client reconnaît que (a) la publicité peut ne pas être diffusée pendant l'entière du mois, (b) la publicité est sous réserve de la réception par Dealer.com du matériel applicable (par exemple, les incitations d'un fabricant d'équipement d'origine pour exécuter des campagnes vidéo), et (c) le Client n'a aucunement droit au remboursement, en partie ou en totalité. Dans la pleine mesure prévue par la Loi, les remboursements (le cas échéant) sont à la seule discrétion de Dealer.com et uniquement sous forme de crédit publicitaire pour les propriétés de Dealer.com, tel que rapporté à la fin du mois par les moteurs de recherche et autres sites web Tiers. Aucune disposition du présent article n'oblige Dealer.com à accorder du crédit à toute partie.